



## SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015

### PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Monsieur Richard Gagné, Directeur général & Secrétaire trésorier est aussi présent.

### ABSENCES

#### 1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**No: 20-2015**

**Suivant la proposition de: Marcel Thériault**

**Dûment appuyée par: Réal Payette**

**Il est résolu:**

**QUE** le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2015

**No: 21-2015**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 12 janvier 2015.

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de : Shany Leblanc**

**Dûment appuyée par : Danielle Morin**

**Il est résolu :**



## SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la session régulière du 12 janvier 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

Une question sur 2 factures dans le même mois pour Sables LA-ro. Vérification sera faite auprès du service de comptabilité, mais il est probable que des factures de décembre et janvier se retrouvent sur le même résumé.

### 5. CORRESPONDANCE

#### 5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de janvier 2015

Le bordereau de la correspondance pour le mois de janvier 2015 est déposé au conseil.

### 6 RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

M Thériault annonce qu'un 2<sup>e</sup> spectacle est ajouté à la représentation de Pierre Lapointe. Ce spectacle se tiendra le vendredi 22 mai prochain.

### 7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 7.1 PROCÈS-VERBAL CCU du 28 janvier 2015

Le procès-verbal du CCU de leur séance du 28 janvier 2015 est déposé au conseil.

#### 7.2. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de janvier 2015, d'un total de 3 permis pour une valeur de 16 000\$.

#### 7.3 Demande de dérogation mineure 2015-02;

1260 34<sup>e</sup> Rue Lac des Français, Pierre Giroux et Danielle Neveu

**No. 22-2015**

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 1260 34<sup>e</sup> Rue Lac des Français a déposé une demande de dérogation mineure afin de rendre conforme l'agrandissement existant en façade à 29,4 pieds des limites du terrain au lieu de 32,8 pieds (10 MÈTRES) exigé par les articles 7.11.4 à 7.11.6 du règlement de zonage 144-94, ainsi que la



## SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015

marge de recul arrière de l'agrandissement arrière de 25,8 pieds et 30,3 pieds, et qui devrait être de 32,8 pieds (10 MÈTRES);

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été examinée par le Comité et que ce dernier recommande au conseil de valider cette demande par la résolution C2015-17 de leur rencontre du 28 janvier 2015;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Carolle Picard**

**Il est résolu :**

**QUE Le Conseil municipal** autorise et approuve la demande de dérogation mineure no. 2015-02 afin de rendre conforme l'agrandissement en façade à 29,4 pieds des limites du terrain au lieu de 32,8 pieds (10 MÈTRES) exigé par les articles 7.11.4 à 7.11.6 du règlement de zonage 144-94, ainsi que la marge de recul arrière de l'agrandissement arrière de 25,8 pieds et 30,3 pieds, et qui devrait être de 32,8 pieds (10 MÈTRES) selon les mêmes articles cités ci-haut du règlement de présentement en vigueur.

### **7.4 Demande de dérogation mineure 2015-03; 80 33<sup>e</sup> Rue Lac des Français, Patrick Rondeau**

#### **No. 23-2015**

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 80 33<sup>e</sup> Rue Lac des Français a déposé une demande de dérogation mineure numéro 2015-03 afin de rendre conforme la marge avant du garage construit en 1998 sur le lot 7A-P du 12<sup>e</sup> rang qui est de 12,3 mètres alors que le règlement de lotissement à l'article 7.12.4. présentement en vigueur prescrit une marge minimale de 15 mètres, ainsi que de rendre conforme la marge latérale droite du garage qui est de 0,84 mètres alors que le même article prescrit une marge de un (1) mètre du lot voisin;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été examinée par le Comité et que ce dernier recommande au conseil de valider cette demande par la résolution C2015-18 de leur rencontre du 28 janvier 2015;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Danielle Morin**

**Il est résolu;**

**QUE Le conseil municipal** approuve et autorise la demande de dérogation mineure no. 2015-03 afin de rendre conforme la marge avant du garage construit en 1998 sur le lot 7A-P du 12<sup>e</sup> rang qui est de 12,3 mètres alors que le règlement de lotissement à l'article 7.12.4. présentement en vigueur prescrit une marge minimale de 15 mètres, ainsi que de rendre conforme la marge latérale droite du garage qui est de 0,84 mètres alors que le même article prescrit une marge de un (1) mètre du lot voisin.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



**SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015**  
**8. TRÉSORERIE ET FINANCES**

**8.1 Demande de financement- Maison des Jeunes de la municipalité**

**No : 24-2015**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Maison des Jeunes de Sainte-Marcelline a déposé une demande d'aide financière annuelle pour l'année 2015 au même montant que l'an dernier, soit 7500\$;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire soutenir financièrement cet organisme œuvrant pour les jeunes de Sainte-Marcelline;

**Pour ce motif et**  
**Suivant la proposition de : Danielle Morin**  
**Dûment appuyée par : Shany Leblanc**  
**Il est résolu :**

**D'ACCORDER** une subvention de 7500\$ en 2 versements égaux de 3750\$ chacun, versable en mars et après juillet 2015 à la Maison des Jeunes de Sainte-Marcelline, et d'appliquer la dépense au poste 02-701-91-970-50 (Maison des jeunes);

**D'INFORMER** la Maison des jeunes que le conseil municipal demande un siège avec droit de vote sur le conseil d'administration, en 2015, sinon le conseil révisera sa contribution financière pour 2016 à cet organisme.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**8.2 Subvention- Comité de jumelage Ste-Marcelline du Buisson de Cadouin pour l'exercice financier 2015**

**No : 25-2015**

**CONSIDÉRANT** la demande du Buisson de Cadouin pour l'année fiscale 2015.

**Pour ce motif et**  
**Suivant la proposition de : Shany Leblanc**  
**Dûment appuyée par : Danielle Morin**  
**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** le versement de la subvention de 2000\$ au comité de jumelage Ste-Marcelline et du Buisson de Cadouin pour l'exercice financier 2015 de la municipalité afin de soutenir la réception de la délégation Française prévu en 2017 et qui visitera la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015**

**8.3 Renouvellement adhésion Association des directeurs municipaux 2014**

**No : 26-2015**

**ATTENDU QUE** le directeur général, la secrétaire-trésorière adjointe et l'inspecteur des bâtiments doivent adhérer à une association professionnelle municipale dans l'exercice de leurs fonctions;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Carole Boutin  
Il est résolu :**

**QUE;** Monsieur Richard Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier renouvelle son adhésion à L'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec pour un montant de 780\$ avant taxes;

Madame Anne-Marie Daher, secrétaire-trésorière adjointe, renouvelle son adhésion à L'Association des directeurs municipaux du Québec pour un montant de 419\$ avant taxes;

Gilles Delorimier, inspecteur des bâtiments, renouvelle son adhésion à la Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec pour un montant de 325\$ avant taxes;

**QUE** la municipalité défraie leurs coûts d'inscription selon les postes budgétaires affectant cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. PRÉSENTATION DES COMPTES**

**9.1. Approbation des déboursés, salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de janvier 2015.**

**No: 27-2015**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués, des comptes fournisseurs et salaires du mois de janvier 2015.

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**

**D'APPROUVER** les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :



## SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015

Déboursés	\$ 81 446,00
Salaires	\$ 20 924,05
Mensuel janvier 2015	\$ 65 880,64
Mensuel décembre 2014	\$ 18 868,18

---

\$ 187 118,87

Représentés par les chèques # C1500001 à C1500059 et de P150001 à P150046.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Richard Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Richard Gagné, directeur général/secrétaire-trésorier

## 10. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

### 10.1 Résultats d'appels d'offres mandat architecte- Bâtiment de service - Travaux d'aqueduc règlement 368-2014

No : 28-2015

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le mandat d'un firme d'architectes afin de réaliser les plans nécessaires du bâtiment de service requis en vue des travaux de raccordement du nouveau puits et la mise à niveau des installations de filtration des eaux du secteur DE L'aqueduc du Village;

**ATTENDU QUE** 4 firmes furent invitées, la municipalité a reçu 4 soumissions lors de cet appel d'offres réalisée par la firme d'ingénieurs Beaudoin Hurens;

Architectes Hébert-Zurita :	7 200\$;
Hétu-Bellehumeur Architectes :	8 000\$;
TLA Architectes :	12 000\$;
Bergeron Bouthillier Architectes :	12 440\$.

**ATTENDU** les recommandations du comité sur le choix de la firme d'architecte à retenir;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Carolle Boutin  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu:**



## SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015

**D'OCTROYER** le mandat de réalisation des plans et devis architecturaux du bâtiment de service prévus dans l'appel d'offres à la firme d'architectes Hebert-Zurita pour une somme de 7200 \$ avant taxes et appliquer la dépense au poste de dépenses du règlement 368-2014 sur les travaux d'aqueduc du secteur du village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10.2 Révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de la Matawinie (PGMR)**

**No: 29-2015**

**CONSIDÉRANT** la Loi sur la qualité de l'environnement qui oblige les MRC à réviser leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les cinq (5) ans et que celui de la MRC de Matawinie est en vigueur depuis avril 2004;

**CONSIDÉRANT** que les PGMR révisés devront tenir compte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan d'action 2011-2015 qui visent, entre autres, à :

- Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici la fin de 2015;
- Interdire, d'ici 2020, l'élimination de la matière organique putrescible;

**CONSIDÉRANT** que lors de la journée de réflexion et d'échange sur la révision du PGMR de la MRC de Matawinie, qui s'est tenue le 11 septembre 2014, les élus présents (maires et membres du CPEM) ont considéré comme un incontournable la collecte des matières organiques de porte en porte afin d'atteindre ces objectifs gouvernementaux;

**CONSIDÉRANT** que le traitement de ces matières organiques par compostage serait potentiellement plus économique en mettant en commun ces matières à l'échelle territoriale;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Danielle Morin**

**Dûment appuyée par : Marcel Thériault**

**Il est résolu :**

**Que** la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare :

- signifie son intérêt pour un regroupement avec d'autres municipalités de la MRC afin de mettre en commun ses matières organiques pour réduire les coûts de leur traitement (la collecte et le transport demeurant à la charge des municipalités locales) ;
- désire, avec le même objectif de réduction des coûts de traitement ou d'élimination, mettre en commun les matières recyclables et les déchets issus des collectes municipales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



## SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015

### 10.3 Valorisation des matières résiduelles

No: 30-2015

**CONSIDÉRANT** la Loi sur la qualité de l'environnement qui oblige les MRC à réviser leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les cinq (5) ans et que celui de la MRC de Matawinie est en vigueur depuis avril 2004;

**CONSIDÉRANT** que les PGMR révisés devront tenir compte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du plan d'action 2011-2015 qui visent, entre autres, à :

- Recycler 60 % de la matière organique putrescible d'ici la fin de 2015;
- Interdire, d'ici 2020, l'élimination de la matière organique putrescible;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;

**CONSIDÉRANT** que lors de la journée de réflexion et d'échange sur la révision du PGMR de la MRC de Matawinie, qui s'est tenue le 11 septembre 2014, les élus présents (maires et membres du CPEM) ont considéré comme un incontournable la collecte des matières organiques de porte en porte afin d'atteindre ces objectifs gouvernementaux;

**CONSIDÉRANT** que la valorisation de ces matières organiques par compostage serait potentiellement plus économique en mettant en commun ces matières à l'échelle territoriale;

**CONSIDÉRANT** la résolution 29-2015 adoptée précédemment;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Carolle Boutin  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**

**Que** la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

- Privilégie prioritairement, à coûts similaires, le traitement (compostage) des matières organiques dans des installations existantes situées sur le territoire de la MRC de Matawinie;
- Favorise, comme seconde option, l'implantation d'équipements collectifs de compostage et qu'avec cet objectif, elle contribuera aux travaux de révision du PGMR afin d'évaluer les coûts de cette option;
- En cas de coûts jugés trop élevés, optera ultimement pour le traitement de ces matières organiques dans des installations existantes situées à l'extérieur du territoire de la MRC de Matawinie.

### 11. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS





**SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015**

**11.1 Amélioration du réseau routier 2014- Amélioration 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>  
Rang dossier 00022008-1-62030 (14) 2014-09-26-36**

**No: 31-2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a effectué des travaux d'amélioration de son réseau routier sur les chemins municipaux du 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> rang pendant la période estivale 2014 pour un montant de 20 077,35\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la cédule de ces travaux était la suivante;

- Creusage de fossés
- Amélioration de fossés/chaussée
- Drainage
- Ponceaux de moins de 4,5 m de diamètre

**CONSIDÉRANT QUE** une subvention de 10 500\$ a été accordée du Ministère des Transports pour ces travaux :

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu :**

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux effectués sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 10 500\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports :

**Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11.2 Demandes Hydro-Québec – Lumières de rue 44<sup>e</sup> rue du Lac-des-Français et de la rue du Domaine-des- Diamants**

**NO : 32-2015**

**Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu**

**DE DEMANDER** à Hydro-Québec la réinstallation de la lumière de rue à l'intersection de la 44<sup>e</sup> rue du Lac-des-Français et du Chemin Laforest qui a été détruite suite à un accident automobile;

**DE DEMANDER** l'installation d'une nouvelle lumière de rue à l'intersection de la Route des Lacs et de la nouvelle rue du Domaine- des- Diamants.



**SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015**

**12. LOISIRS ET CULTURE**

**12.1 Défi Val-St-Côme 2015**

**No: 33-2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière organise le Défi 12 heures à Val St-Côme le 14 mars 2015 afin de ramasser fonds pour permettre de concrétiser le projet d'aménagement d'une nouvelle aile destinée aux soins palliatifs au Centre d'hébergement du Piedmont à St-Jean-de-Matha.;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de l'équipe de skieurs doivent s'engager à amasser la somme minimale de 100\$ pour le Fonds Pier-Luc Morin;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu**

**D'AUTORISER** la commandite de 500.00\$ pour une équipe de 8 participants maximum et d'appliquer cette dépense au poste budgétaire prévu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12.2 PETITS BONHEURS EN MATAWINIE**

**No: 34-2015**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Petits bonheurs en Matawinie en partenariat avec le Centre culturel de Joliette vise à sensibiliser les enfants de 0 à 6 ans au monde de la création.

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs de l'organisme Petits bonheurs vise à

- Créer un lien d'échange entre le social et le culturel
- Décentraliser la culture
- Rendre les prestations artistiques accessibles

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Carolle Boutin  
Il est résolu :**

**D'APPROUVER** la contribution municipale de \$200.00 pour une activité réalisée par Petits Bonheurs en Matawinie, au printemps 2015, et d'appliquer la dépense au poste budgétaire prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015**  
**12.3 Tarification camp de jour 2015**

**No : 35-2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité tiendra un camp de jour pendant la période estivale 2015 du jeudi 25 juin au vendredi 21 août 2015 (8 semaines).

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de : Shany Leblanc**

**Dûment appuyée par : Danielle Morin**

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** la tarification 2015 préparé par la coordonnatrice aux loisirs, déposée au conseil le 2 février 2015 et comme si ici au long reproduit.

<b>RÉSIDENT de Ste-Marcelline-de-Kildare</b>						
Année / Tarification	Camp de jour			Service de garde		
	Journée	Semaine	Complet	Journée	Semaine	Complet
<b>2015</b>	<b>11.50\$</b>	<b>47.50\$</b>	<b>252\$</b>	<b>5.50\$</b>	<b>22.50\$</b>	<b>168\$</b>

<b>NON-RÉSIDENT</b>						
Année / Tarification	Camp de jour			Service de garde		
	Journée	Semaine	Complet	Journée	Semaine	Complet
<b>2015</b>	<b>15\$</b>	<b>58\$</b>	<b>470\$</b>	<b>10\$</b>	<b>31\$</b>	<b>250\$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**12.4 Autorisation demande de commandites- service des loisirs**

**No: 36-2015**

**ATTENDU que** La coordonnatrice des loisirs, Mme Vanessa Arbour, désire demander des commandites pour les différentes activités du service de loisirs organisés par son service;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Réal Payette**

**Dûment appuyée par : Carolle Boutin**

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** la coordonnatrice aux loisirs, Vanessa Arbour, à solliciter, au nom de la municipalité, des commandites pour les activités organisées par le service des loisirs de la municipalité.



**SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015**

**12.5 Autorisation de dépenses- service de la culture**

**No: 37-2015**

**CONSIDÉRANT** la demande du service de la Culture pour les opérations suivantes en date du 2 février 2015;

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de : Réal Payette**

**Dûment appuyée par : Marcel Thériault**

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** les opérations suivantes;

01-234-72-106 (Grand livre Festival )- Revenus de commandite non budgétés;  
(en date du 27-01) 9 900.00\$

02-701-91-691-22 Dépenses- publicité- promotion spectacles 9455.00\$

**ET** les dépenses suivantes;

02-702-92-459-00 Permis Fête nationale 155\$

(Grand livre-Festival) Location d'équipements 1 345\$  
(dépôt 10% sur location chapiteaux)

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**12.6 Patinoire municipale- patinoire sans bande réservée aux patineurs et patineuses libres**

**No: 38- 2015**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité aménage 2 patinoires chaque hiver pour le bon plaisir des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que la patinoire sans bandes de rebord est destinée exclusivement aux patineurs et patineuses libres et non au hockey ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de légiférer afin de faire respecter l'usage exclusif aux patineurs et patineuses libres de la patinoire sans bande ;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Réal Payette**

**Dûment appuyée par : Shany Leblanc**

**Il est résolu :**

**DE RESERVER** l'usage de la patinoire sans bande aux patineurs et patineuses libres;



## SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015

**D’AFFICHER** l’interdiction de hockey sur cette patinoire par le biais d’une affiche près de la patinoire sans bande;

**D’INFORMER** le gardien de patinoire de faire respecter cette interdiction et de ne plus tolérer de hockeyeurs sur cette patinoire.

ADOPTE A L’UNANIMITÉ

### 13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 13.1 Formation des pompiers volontaires- résolution d’appui

**No: 39-2015**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

**Attendu qu’**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare possède une entente de desserte du service incendie signée avec la municipalité de Rawdon;

**Attendu que** la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Rawdon prévoit la formation de pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire et le territoire de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC de la Matawinie en conformité avec l’article 6 du Programme.



## SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :**

**DE PRÉSENTER** une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Matawinie et à la ville de Rawdon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES**

#### **14.1 Gala du préfet 2015**

**No : 40 -2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande pour participer au gala du Préfet de la Matawinie 2015 au profit de Centraide-Lanaudière ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire soutenir cet organisme et participer à cet évènement ;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**

**D'AUTORISER** l'achat de quatre (4) billets pour une somme de 500\$ qui sera porté au compte 00-110-00-340-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **14.2 Résolution en faveur de la reconduction du programme Accèslogis**

**Québec**

**NO. : 41-2015**

**Attendu que** partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

**Attendu que** des ménages de notre municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare ont des besoins de logements abordables;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;



## SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015

**Attendu que** la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

**Attendu que** ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Carolle Boutin**

**Dûment appuyée par : Réal Thériault**

**Il est résolu :**

**DE demander** au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

**DE demander** au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

**DE transmettre** une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitao.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **14.3 Dépenses de l'église et du presbytère rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

**NO: 42-2015**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a accepté l'offre d'acheter l'église et le presbytère en 2014;

**CONSIDÉRANT** que les délais administratifs pour la signature des actes de cession ont été plus longs que prévu, mais que cet acte de cession doit être signé d'ici quelques semaines;

**CONSIDÉRANT** qu'il avait été convenu que la municipalité prendrait à sa charge les dépenses courantes de la paroisse pour l'église et le presbytère;



## SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015

**CONSIDÉRANT** que le conseil, lors de l'étude du budget 2015 de la municipalité, a budgété les dépenses de ces bâtiments à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu ;**

**Que** la municipalité prenne à sa charge les dépenses courantes (chauffage, déneigement, conciergerie, électricité) de l'église et du presbytère, et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et informe la fabrique de lui faire parvenir les factures des services concernés depuis cette date.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

### **14.4 Gala Méritas goutte d'or**

**No : 43-2015**

**ATTENDU** Qu'une demande d'appui financier a été déposée au Conseil de la part de l'École secondaire des Chutes pour l'évènement "gala méritas de la Goutte d'or" 2015;

**ATTENDU QUE** la municipalité reconnaît cet évènement comme important pour le développement de nos jeunes de niveau secondaire dans notre région;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**

**QUE** la municipalité accorde un appui financier non-récurrent de 100\$ pour le gala Méritas 2015 auprès de cet organisme.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **14.5 Demande de financement- Gala Florilège 2015**

**No: 44-2015**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de financement pour le 10<sup>e</sup> gala Florilège de 2015 qui se déroulera le 4 juin prochain.

**ATTENDU QUE** cette soirée permet aux jeunes de la région de Lanaudière d'être à l'honneur pour leur engagement social, culturel, artistique, sportif et scolaire ;





**SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FEVRIER 2015**

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Shany Leblanc**

**Dûment appuyée par : Réal Payette**

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** le versement d'une somme de 100\$ à cet organisme comme appui à cet évènement et de l'appliquer au compte G/L 02-110-00-493.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. Période de questions (20 min. selon règlement No 131-92)**

Une question sur le PGMR et le compostage des matières organiques, et leur méthode de disposition.

Une question sur le projet de règlement sur la prise en charge de la vidange des fosses septiques sur le territoire. M. Morin répond que cela fait l'objet d'un sondage envoyé avec les comptes de taxes, et que suite au résultat de ce sondage, le conseil prendra une décision.

Une question sur la journée de l'environnement et la distribution d'arbustes pour plantation. La municipalité s'informerà à ce sujet.

Une question sur le projet MADA. M. Thériault répond que la compilation des informations sur la journée de réflexion tenue en 2014 est en voie d'être terminée et sera transmise à la municipalité bientôt.

**16 LEVÉE de l'assemblée**

**NO: 45-2015**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Carolle Boutin**

**Il est résolu :**

**QUE** la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20H50.

---

M. Gaétan Morin  
Maire

---

Richard Gagné Directeur général et  
Secrétaire- trésorier